

European Union Deforestation Regulation

Présentation de la réglementation 2023/1115

Comment nous nous y préparons



Version mise à jour le 28/09/2023 — Marius CERON —

Contexte et objectifs



Etat des lieux des filières café et cacao

Les forêts tropicales humides d'Indonésie, du bassin amazonien et du bassin du Congo sont **toutes menacées** par l'empiétement des exploitations de cacao.

Le Ghana et la CI ont perdu **60 000 ha (ville de Madrid)** de **forêts tropicales** entre 2019 et 2022, dans des régions principalement cacaoyères.

L'extension de la culture du café dans de nouvelles zones permises par le changement climatique menace certaines **des dernières forêts primaires**. **25 % de la déforestation au Pérou** est liée à la production de café en raison de l'abandon des terres et de l'expansion subséquente des superficies agricoles.

La consommation en café et cacao de l'Union Européenne participe respectivement à **7% et 7,5%** de la déforestation mondiale

En réponse, un constat dressé par l'Union Européenne

Les forêts possèdent de multiples rôles **environnementaux économiques et sociaux**

Mais la déforestation et la dégradation des forêts progressent rapidement et contribuent à la crise climatique mondiale lié à la perte mondiale de biodiversité. **Ce sont des problèmes mondiaux.**

Or la consommation de l'Union Européenne en cacao et café **contribue considérablement à la déforestation et dégradation des forêts mondiales.**

Ainsi, Il convient que l'Union **prenne des mesures** pour réduire au minimum la déforestation et la dégradation des forêts au niveau mondial.

Enfin, une lutte efficace contre la déforestation ne pourra se concrétiser sans une **traçabilité et transparence** accrue dans les chaînes d'approvisionnement

Résumé de la réglementation

Date butoir : Tout produit ayant participé à la déforestation/dégradation des forêts après le 31/12/2020

Date cible : Les principaux acteurs des filières devront respecter cette réglementation à partir du 31/12/2024



Article 3 de la réglementation UE 2023/1115 - Journal Officiel de l'UE (09/06/2023)

« Les produits de base en cause et les produits en cause ne sont pas mis sur le marché ou mis à disposition sur le marché ou exportés, à moins que toutes les conditions suivantes ne soient remplies:

- a) ils sont **zéro déforestation**;
- b) ils ont été produits conformément à la **législation pertinente du pays** de production;
- c) ils font l'objet d'une **déclaration de diligence raisonnée**. »

La diligence raisonnée est l'ensemble des vérifications qu'un acteur d'une chaîne de valeur quelconque doit réaliser afin de se faire une idée précise concernant l'origine légale du produit qu'il manipule, et réduire ainsi les risques d'illégalité.

Fonctionnement de la diligence raisonnée



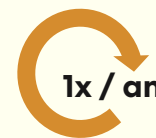
Collecte d'informations, données et documents



Evaluation des risques



Mesures d'atténuations



Déclaration de diligence raisonnée

- Récapitulatif
- Assurance de respect de la loi
- Numéro de référence
- A conserver 5 ans
- Introduit dans liasse documentaire



Dépôt dans un
Système d'Information
mis à disposition
par l'UE.

En cas de violations du règlement :

Degré de violation

- Amende** proportionnée aux dommages environnementaux et à la valeur du produit en cause
- Confiscation du produit** en cause
- Confiscation des revenus** tirés par la transaction du produit en cause
- Exclusion temporaire**, pendant une période maximale de douze mois, des procédures de passation de marchés publics et de l'accès au financement public
- En cas d'infraction grave ou répétés, **interdiction temporaire** de mettre sur le marché ou d'exporter le produit en cause et interdiction d'exercer la diligence raisonnée simplifiée

Contrôles annuels des opérateurs et selon l'origine du produit:

- **1%** des opérateurs d'un pays contrôlés si le produit vient d'une origine à **risque faible**
- **3%** pour une origine à **risque standard**
- **9%** pour une origine à **risque élevé**



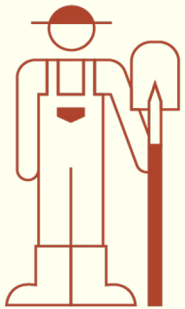
Points de vigilances

- ⚠ **Pas besoin de réaliser la diligence raisonnée** si une déclaration a déjà été réalisée **en amont de la chaîne de valeur**
- ⚠ Création d'un **Observatoire de la déforestation** par l'UE avec système d'alerte, de mise à jour quotidienne de l'état mondial et de catégorisation des origines de production (pays et régions) par **risque faible, standard et élevé**
- ⚠ Chaque acteur de la chaîne de valeur **est responsable de la conformité** de son produit quand il le manipule
- ⚠ **Statut et rôle différent** si micro/PME ou plus grand qu'une PME
- ⚠ Important d'avoir un système d'évaluation et de gestion des risques rigoureux et basé sur une traçabilité solide

Répartition des rôles dans la filière



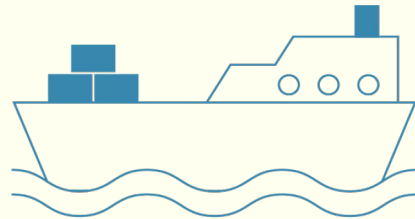
Producteur



Non-concerné



Exportateur



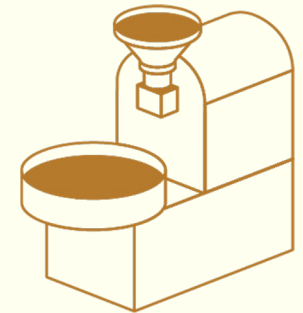
Opérateur

Importateur



Opérateur

Torréfacteur



Commerçant

Si > PME

Mêmes obligations
que les opérateurs

SAUF si la diligence a
déjà été réalisée

Si Micro / PME

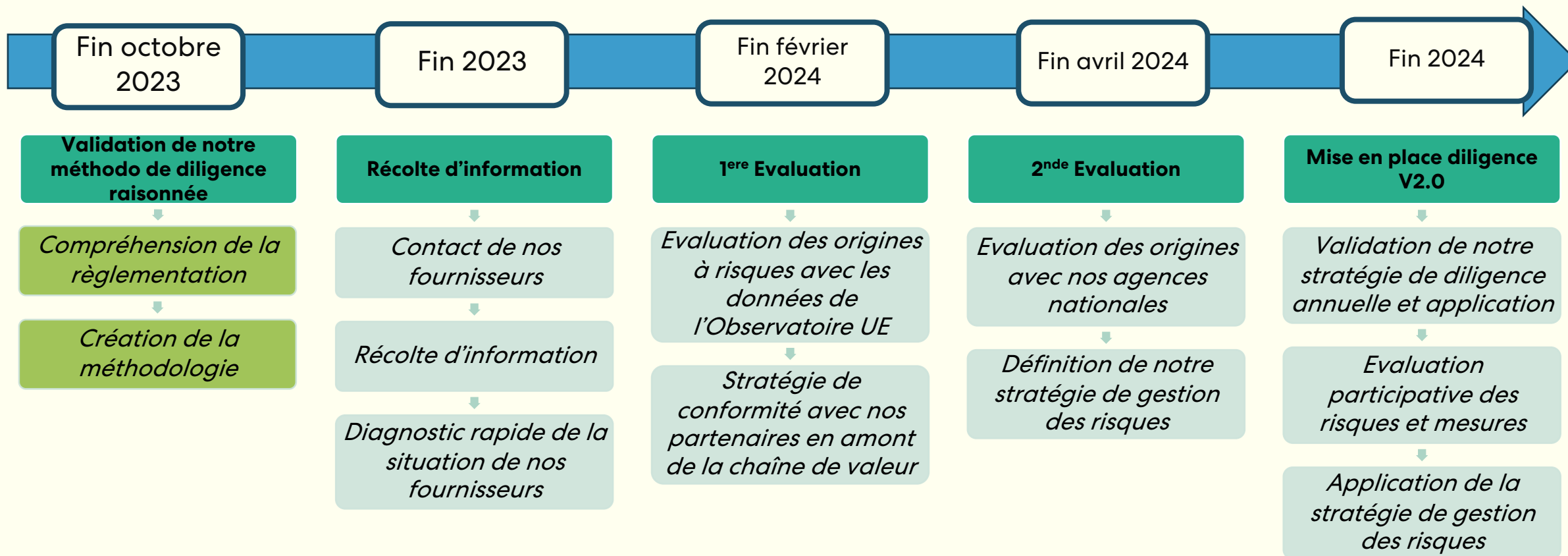
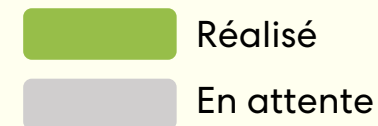
- Indiquent les infos des fournisseurs et clients
- Fournissent les références de déclarations de diligence raisonnée des fournisseurs
- Gardent les infos pendant 5 ans

- Assurer que le produit **respecte** la réglementation
- Mettre en place un **système de diligence raisonnée annuel** et produire des **déclarations** (SAUF si la diligence a déjà été réalisée)
- **Déposer** ses déclarations sur le SI de l'UE
- Tenir un **registre** des déclarations sur **5 ans**
- Produire un **rapport annuel** de l'application de sa diligence raisonnée

Peut au minimum être
demandé de fournir les
données de géolocalisation
et informations générales
de son exploitation

Acteurs ayant le plus de chance
d'être en difficulté pour être
conforme au règlement

Notre plan d'action chez Belco



Notre positionnement chez Belco

Adapté à nos valeurs d'entreprise



Audace

- Créer nos propres outils de traçabilité et de gestion des risques
- Être indépendant des consultants externes et des certifications
- Montrer l'exemple aux autres acteurs des filières café cacao



Engagement

- Assurer de la meilleure manière que nos cafés et cacaos ne participent pas à la déforestation
- Travailler avec nos partenaires en amont de la chaîne de valeur sur la transition sociale, économique et environnementale de nos filières



Transparence

- Développer une forte traçabilité et transparence dans nos chaînes de valeurs
- Rassurer nos clients et les rapprocher de l'origine de production du produit qu'ils manipulent



Solidarité

- Appuyer les acteurs en difficulté avec la loi
- Créer un climat sain et de qualité avec nos fournisseurs sans se positionner comme un agent de contrôle